

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Mercredi 31 août 2016 – 20h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 31AOUT 2016

20h30

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2016

1 - Emprunt

2 -Choix du nouveau locataire

3 – Adhésion «Gîtes professionnels.com »

3 - Questions diverses

L'an deux mille seize, le 31 août à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURATS** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 25 août 2016.

Présents : Mmes Latapie Martine et Rattier Sylvie, MM. Bosc Didier, Boutaric Bernard, Latapie Michel, Latrémolière Eric, Le Ray Patrick et Leveau Daniel,

Absents excusés : Mmes Sylvie Cerles et Delphine Noël

Absents: Mme Carrié Sylvie.

Secrétaire de séance : Eric Latrémolière.

Monsieur le maire, ouvre la séance, rappel l'ordre du jour et fait mention du pouvoir donné par Madame Sylvie Cerles à Monsieur Michel Latapie.

Relecture est faite du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2016. M. le maire propose de voter. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – EMPRUNT

M. le maire explique que le crédit agricole a fait une nouvelle proposition de prêt encore plus avantageuse puisque cette fois le taux d'intérêt proposé par la banque est de 0.90%. Il précise que sur les 140 000€ empruntés, la moitié, soit 70 000€ pourront être rendus si le rachat du HLM ou tout autre projet ne nécessitait pas l'utilisation de cette somme. L'ensemble des membres du Conseil vote à l'unanimité en faveur de la signature du prêt de 140 000 € auprès du Crédit Agricole à un taux d'intérêt de 0.90%.

2 – CHOIX DU NOUVEAU LOCATAIRE

M. le maire annonce aux membres du Conseil qu'une personne a déposé une demande de reprise de l'appartement situé au-dessus de la mairie (1^{er} étage de l'ancienne école). L'appartement étant libre à compter du 31 août 2016. M. le maire propose aux membres du Conseil d'accepter la demande faite par M. ANSAULT Roland de louer l'appartement à compter du 1^{er} septembre 2016. Le conseil vote à l'unanimité en faveur de la demande location.

3 – ADHESION « GITES PROFESSIONNELS » M. le maire rappelle que le site internet « gîte professionnels.com » est un site spécialisé dans le référencement d'hébergements à destination des professionnels et l'intérêt que représente cette éventuelle clientèle pour les 2 gîtes communaux qui sont très peu loués hors vacances scolaires. Le tarif de parution d'une annonce étant de 39€ par hébergement et par année, M. le maire propose de ne prendre qu'une seule adhésion compte tenu du fait que les 2 gîtes sont similaires. La décision est votée à l'unanimité en faveur de l'adhésion annuelle au site « gîtesprofessionnels.com » pour un montant de 39€.

4 – QUESTIONS DIVERSES

En tout début de séance M. Boutaric revient sur la question de l'entretien du Ball-trap abordée lors de la dernière réunion du Conseil. Il estime qu'il ne faut pas rajouter d'heures supplémentaires à M. Serres car les frais de fonctionnement sont importants sur ce poste de dépense et qu'il serait préférable que ce dernier ne fasse pas le débroussaillage du chemin qui devrait-être entretenu par la communauté de communes. M. le maire abonde dans ce sens et propose par ailleurs qu'un ou plusieurs membres du conseil deviennent délégués afin d'orienter au mieux M. Serres dans la priorité de ses travaux sur l'ensemble de la commune.

M. Le Ray aborde ensuite le dossier du Hameau de Rozier et la réunion à laquelle il a assisté le 30 août avec LOGISENS et une entreprise BOIS HABITAT. Tout en restant prudent, M. Le Ray pense que les représentants de Logisens semblent intéressés par le projet et l'idée d'une « maison

Logisens » type maison témoin expérimentale basse consommation. D'autres réunions sont prévues avec le CAUE avant que le projet d'aménagement soit engagé.

M. Le Maire rebondit sur l'appartement HLM situé au bourg et souligne que grâce à la baisse du loyer et à l'annonce passée sur le bon coin, cela a permis de faire visiter l'appartement à trois personnes qui semblent très intéressées. Toutes ont immédiatement retiré un dossier de demande à renvoyer ensuite à LOGISENS.

M. Le Ray revient sur le problème des nuisances sonores liés aux aboiements des chiens qui ne sont toujours pas résolues et propose aux conseillers que chacun réfléchisse à une solution permettant à M. Leveau de gérer correctement son activité de location de gîte tout en permettant aux propriétaires de chiens de continuer à bien vivre à la campagne. Mme Sylvie Rattier propose d'envoyer un courrier d'information à tous les habitants qui sera considéré comme un 2ème avertissement (le premier ayant été affiché en mairie) afin de rappeler à tous la situation et demandant à ce que chacun prenne ses responsabilités pour le bien de tous. L'ensemble des membres du conseil vote cette décision à l'unanimité et exprime sa volonté de régler tout cela à l'amiable afin que règne un climat de bonne entente au sein du village.

M. Didier Bosc constate qu'il n'y a plus de toilettes publiques dans le village. M. Le ray répond qu'il y en a un sur le parking à camping-car. De l'avis de tous, il est décidé qu'il serait bon de l'indiquer par le biais d'un petit panneau.

M. le maire propose l'instauration de « fiches d'intervention » pour les travaux de la commune et propose à chaque conseiller de faire remonter les besoins et idées des habitants par le biais de fiches qui seront ensuite relevées puis triées par les adjoints lors de la préparation du budget. Il est également souligné par plusieurs membres du conseil la nécessité de faire des travaux de voiries l'année prochaine en faisant la priorité aux routes les plus fréquentées et les plus abimées. Mr le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention pour les trois prochaines années a été déposé auprès du Conseil départemental pour un montant de travaux estimé à 90000 euros.

22h30 L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le président

Le secrétaire